Nicolas Bernard-Buss écope d'une amende et ressort libre

09/07/2013 à 18h06
Addendum : Le tribunal l'a uniquement condamné pour les faits d'attroupement et de manifestation à 3000 euros d'amende dont 1500 avec sursis. (…) **Le Parisien**

Nicolas Bernard-Buss dormira-t-il en prison ce soir ? Le militant, seul opposant au mariage homosexuel à avoir été écroué, est arrivé en début d'après-midi à la cour d'appel de Paris. Devenu un symbole pour les plus déterminés des opposants à la loi Taubira depuis son incarcération il y a trois semaines, cet étudiant de l'Institut catholique de Paris de 23 ans est apparu vêtu d'une chemise blanche, cheveux coiffés en arrière, appuyé contre la vitre du box, pour un procès très médiatisé.
La cour doit examiner les condamnations en première instance à 200 euros d'amende pour une action surprise sur les Champs-Élysées, puis à quatre mois de prison dont deux ferme, pour rébellion et fourniture d'une identité imaginaire, pour une autre action le 25 mai.

> *Le jeune homme s'est vite montré très insolent avec la cour. Les magistrats se sont montrés très patients et très pédagogues face à un prévenu peu impressionné.*

(…) Le Figaro
_____-

> ***Lire aussi le compte rendu en temps réel de l'audience sur la page Facebook de Prisonnier politique***